

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-12-01

Objet de la Délibération :

Convention de servitude de passage pour la création d'un réseau d'assainissement – Secteur des Cloussets

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER qui donne procuration à Carole ROBERT, Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Maxime RANCON qui donne procuration à Rémi ROUX

1 absent non représenté : Florent LONGIS

10 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Alice PRUD'HOMME, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation :

10 DÉCEMBRE 2025

Secrétaire : François ROTH

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) porte un projet d'assainissement sur la commune de L'Argentière-La Bessée dans le secteur des Cloussets.

Ce projet a pour objet :

- le raccordement du camping des Ecrins, actuellement équipé d'une fosse septique,
- la création d'un poste de relevage au sein du camping,
- la réalisation d'un réseau de refoulement jusqu'au réseau public d'assainissement le plus proche (poste du Fournel),
- la mise en place d'un réseau gravitaire parallèle destiné à permettre l'ouverture à la construction de la zone des Cloussets.

Monsieur le maire précise que le tracé du réseau d'assainissement traverse plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires distincts et dont la plupart sont communales.

Il indique à l'assemblée qu'une procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique sur fonds privés pour la pose de canalisations d'assainissement publiques à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé sera utilisée en cas d'absence de consensus amiable.

- Vu le PLU de la commune de L'Argentière-La Bessée,
- Vu le zonage d'assainissement annexé au PLU,
- Vu le développement du secteur des Cloussets,
- Vu la nécessité d'obtenir les accords fonciers avant l'engagement, par la CCPE, des travaux de raccordement,
- Vu l'ouverture d'une procédure de servitude d'utilité publique réglant le foncier de cette zone,

Monsieur le maire propose que les accords de passage sur les parcelles communales soient actés par la signature d'une convention avec la CCPE, dont il fait lecture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Acceptent la réalisation du projet d'assainissement sur la commune de L'Argentière-La Bessée – secteur des Cloussets ainsi que le tracé retenu,
- Autorisent Monsieur le maire à signer la convention de servitude avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins pour le passage des canalisations du projet précité sur les parcelles communales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 DÉCEMBRE 2025.

LE MAIRE